

AAE - revalorisation au 01/01/2024

		Montant revalorisation Non Logé Service académique (sauf Chef de division en tant qu'AENESR)		Montant revalorisation Non Logé EPLÉ		Montant revalorisation logé	
		Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel	Montant à renseigner à/c du 01/01/24	Montant annuel	Montant à renseigner à/c du 01/01/24
Groupe 1 Directeur de projet Chef de division ou service au rectorat(hors AENESR) Agent comptable > ou = à 7 étabts	100%	21344	1778,67	17678	1473,17	15156,00	1263,00
Groupe 2 Adjoint au chef de division Chef de bureau rectorat Contrôleur de gestion Chargé de mission expert Coordonateur académique Paye Chef de division DSDEN Agent comptable de 3 à 6 EPLÉ Secrétaire général d'un EPLÉ de cat 4 ou 4 ex	100%	14316	1193,00	14316	1193,00	12298,00	1024,83
Groupe 3 Chef de bureau DSDEN Agent comptable de moins de 3 EPLÉ Secrétaire général d'un EPLÉ de cat 1, 2 et 3 Fondé de pouvoir Responsable mutualisation paie	100%	12074	1006,17	12074	1006,17	10393	866,08
Groupe 4 Chargé de mission Adjoint à l'agent comptable	100%	10612	884,33	10612	884,33	9150	762,50